

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1849

3 octobre 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Aetna Group International S.A., Luxembourg . . . | 88710 | International Licensing Corporation S.A., Luxembourg | 88727 |
| Alinery Air Investments, S.à r.l., Luxembourg | 88709 | International Licensing Corporation S.A., Luxembourg | 88727 |
| Aqua Culture Investments S.A., Luxembourg | 88751 | International Licensing Corporation S.A., Luxembourg | 88727 |
| Artal Holdings Sp. z o.o., Succursale de Luxembourg, Luxembourg | 88724 | International Licensing Corporation S.A., Luxembourg | 88727 |
| Belluna S.A., Luxembourg | 88741 | Kraftwerk Holding S.A., Luxembourg | 88749 |
| C.S.P. Holding S.A., Luxembourg | 88750 | Magg Charter S.A., Luxembourg | 88707 |
| Central Holdings Limited S.A., Luxembourg | 88725 | Merrill Lynch Global Investment Series | 88752 |
| CHH Financière S.A.H., Luxembourg | 88730 | Navitours, S.à r.l., Remich | 88737 |
| Coffee Investments S.A., Luxembourg | 88710 | OPENB S.A., Luxembourg | 88725 |
| Compagnie Internationale d'Outremer S.A.H., Luxembourg | 88740 | Parker Hannifin Global Capital Management, S.à r.l., Luxembourg | 88707 |
| Cubus, S.à r.l., Schrassig | 88737 | President A S.A., Luxembourg | 88709 |
| Cuprum Holding S.A., Luxembourg | 88724 | President B S.A., Luxembourg | 88709 |
| Delgado A.G., Luxembourg | 88748 | President C S.A., Luxembourg | 88709 |
| Delta Constructions, S.à r.l., Luxembourg | 88708 | Property Trust Investment 3, S.à r.l., Luxembourg | 88707 |
| Eaton Holding II, S.à r.l., Luxembourg | 88708 | Property Trust Investment 4, S.à r.l., Luxembourg | 88707 |
| Erevimmo S.A., Luxembourg | 88738 | Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg | 88706 |
| Finka S.A., Luxembourg | 88751 | Rotsac, S.à r.l., Luxembourg | 88711 |
| G.M.T. Telecom S.A., Luxembourg | 88725 | RS Portfolio Conseil S.A., Luxembourg | 88706 |
| Grands Horizons S.A., Luxembourg | 88710 | S5 Hattrick, S.à r.l., Luxembourg | 88752 |
| Grands Horizons S.A., Luxembourg | 88710 | Schroeder Frères, S.à r.l., Rumelange | 88752 |
| HBI Rodenbach, S.à r.l., Luxembourg | 88741 | Takolux S.A., Luxembourg | 88749 |
| Hi Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . | 88728 | Tech.VRWAY S.A., Luxembourg | 88728 |
| Immolodans S.A., Luxembourg | 88730 | Teno Investments, S.à r.l., Luxembourg | 88731 |
| ING Index Linked Fund Sicav, Luxembourg | 88706 | Timada, S.à r.l., Oberanven | 88750 |
| Institut T.E.S., A.s.b.l. | 88729 | V & B Putz Design, GmbH, Wormeldange | 88752 |
| International Licensing Corporation S.A., Luxembourg | 88725 | Valbach S.A., Luxembourg | 88748 |
| International Licensing Corporation S.A., Luxembourg | 88726 | Venus Finance, S.à r.l., Luxembourg | 88750 |
| International Licensing Corporation S.A., Luxembourg | 88726 | Versale Investments S.A., Luxembourg | 88751 |
| International Licensing Corporation S.A., Luxembourg | 88726 | WI-FI Holding S.A., Luxembourg | 88728 |
| International Licensing Corporation S.A., Luxembourg | 88726 | Yeoman Investments S.A., Luxembourg | 88740 |

ING INDEX LINKED FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.912.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2006

Nominations statutaires:

Démission de Monsieur Philippe Catry en date du 15 mars 2006.

Ratification de la cooptation en date du 15 mars 2006 de Monsieur Philippe Gusbin, 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Nomination de Monsieur Philippe Gusbin.

Reconduction du mandat de M. Jean Sonnevile, M. Christiaan de Haan, M. Marc Van de Walle et M. Alexandre Deveen en tant qu'administrateurs.

Réviseur:

Reconduction de mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activités Syrdall à L-5365 Munsbach.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Par délégation

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076011.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 117.023.

Par décision du 29 juin 2006, l'actionnaire unique a décidé de modifier la durée du premier exercice social, le premier exercice social de la Société commençant le 2 juin 2006 et prenant fin le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 3, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076020.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

RS PORTFOLIO CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.216.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2006

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

| | | | |
|-----------|----------------|------------|---|
| Madame | Marleen Drees | Présidente | Slangenstraat 15, B-3010 Leuven |
| Messieurs | Thibaut Dawans | | avenue Van Crombrughe 180, B-1150 Bruxelles |
| | Jérôme Dawans | | rue Auguste Danse 53, B-1180 Uccle |

Commissaire aux Comptes:

MAZARS (LUXEMBOURG).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

M. Drees / T. Dawans / J. Dawans.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076246.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

PROPERTY TRUST INVESTMENT 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 117.114.

Par décision du 29 juin 2006, l'actionnaire unique a décidé de modifier la durée du premier exercice social, le premier exercice social de la Société commençant le 2 juin 2006 et prenant fin le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour PROPERTY TRUST INVESTMENT 4, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076027.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

PROPERTY TRUST INVESTMENT 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 117.115.

Par décision du 29 juin 2006, l'actionnaire unique a décidé de modifier la durée du premier exercice social, le premier exercice social de la Société commençant le 2 juin 2006 et prenant fin le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour PROPERTY TRUST INVESTMENT 3, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076033.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

MAGG CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 105.326.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(080756.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

PARKER HANNIFIN GLOBAL CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital sociale: EUR 15.502.575,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 113.372.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 11 juillet 2006

Il résulte dudit extrait que:

1. Le nombre des gérants a été augmenté d'un à sept.
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérant avec effet au 11 juin 2006 jusqu' à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2006:
 - Pamela Jean Huggins, Vice President et Treasurer PARKER HANNIFIN CORPORATION, née le 5 juin 1954 à Moundsville, West Virginia, Etats-Unis avec adresse professionnelle au 6035 Parkland Boulevard, Cleveland, Ohio 44124, Etats-Unis;
 - David Benjamin Ostro, Assistant Treasurer, né le 31 mai 1957 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis avec adresse professionnelle au 6035 Parkland Boulevard, Cleveland, Ohio 44124, Etats-Unis;
 - Ingo Tögel, Vice Président Corporate Financial Services PARKER HANNIFIN HOLDING, GmbH, né le 11 novembre 1943 à Waldecke, Allemagne, avec adresse professionnelle à Am Metallwerk 9, 33659 Bielefeld, Allemagne;
 - Ian Molyneux, Assistant General Counsel, né le 2 février 1964 à St Helens, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle au 55 Maylands Avenue, Hemel Hempstead, Hertfordshire, HP2 4SJ, Grande-Bretagne;
 - Thomas Anthony Piraino, Vice President, General Counsel et Secretary pour PARKER HANNIFIN CORPORATION, né le 12 juillet 1949 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis avec adresse professionnelle au 6035, Parkland Boulevard, Cleveland, Ohio 44124, Etats-Unis;

- Nigel Reginald Parsons, Vice President Finance et Administration Europe, né le 24 mai 1964 à Orpington, Kent, Grande-Bretagne avec une adresse privée à Acer Lodge, Streatley, Berkshire RG8 9 LA, Grande-Bretagne.

3. Dès lors le conseil de gérance de la Société se compose de la façon suivante:

- James Michael Donchess;
- Pamela Jean Huggins;
- David Benjamin Ostro;
- Ingo Tögel;
- Ian Molyneux;
- Thomas Anthony Piraino;
- Nigel Reginald Parsons.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour extrait conforme

J. Steffen

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079813.3//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

DELTA CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1851 Luxembourg, 17, rue Gustave Kahnt.

R. C. Luxembourg B 48.285.

—
Cession de parts sociales du 26 octobre 1998

A comparu:

Monsieur François Marx, retraité, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 5, rue Daundorf, qui déclare céder ses cinquante parts sociales dans la société à responsabilité limitée DELTA CONSTRUCTIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1851 Luxembourg, 17, rue Gustave Kahnt,

à Monsieur Michel Guillou, ingénieur, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 89, rue Principale, qui les accepte.

La prédite cession prendra effet ce jour.

Fait à Mondorf-les-Bains, le 26 octobre 1998.

F. Marx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07869. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(076130.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

EATON HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 416.300.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 101.077.

—
Suite à une cession de parts sociales par acte sous seing privé avec effet au 30 novembre 2005, 1.200 (mille deux cents) parts sociales de la société EATON HOLDING II, S.à r.l. appartenant à la société EATON HOLDING INTERNATIONAL B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à Boeing Avenue 11, 1119 OC Schiphol-Rijk, Pays-Bas, ont été cédées à la société EATON B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à Boeing Avenue 11, 1119 OC Schiphol-Rijk, Pays-Bas.

Dès lors, l'actionariat est reparti de la façon suivante suite à cette cession:

| Associés | Total parts sociales |
|----------------|----------------------|
| EATON B.V..... | 3.563 parts sociales |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour EATON HOLDING II, S.à r.l.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076295.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

PRESIDENT A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 112.834.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mai 2006

Nomination de deux Délégués à la gestion journalière:

Le Conseil d'Administration nomme Messieurs Stéphan Sonneville, domicilié rue du Mont Lassy 62B à 1380 Lasne, Belgique, et Albert De Pauw, domicilié rue Hanzée 19 à 1495 Tilly (Villers-La-Ville), Belgique, aux fonctions d'Administrateurs-Délégués. Ces nominations feront l'objet des publications légales.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10265. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076306.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

PRESIDENT B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 112.835.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mai 2006

Nomination de deux Délégués à la gestion journalière:

Le Conseil d'Administration nomme Messieurs Stéphan Sonneville, domicilié rue du Mont Lassy 62B à 1380 Lasne, Belgique, et Albert De Pauw, domicilié rue Hanzée 19 à 1495 Tilly (Villers-La-Ville), Belgique, aux fonctions d'Administrateurs-Délégués. Ces nominations feront l'objet des publications légales.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10323. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076311.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

PRESIDENT C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 112.836.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mai 2006

Nomination de deux Délégués à la gestion journalière:

Le Conseil d'Administration nomme Messieurs Stéphan Sonneville, domicilié rue du Mont Lassy 62B à 1380 Lasne, Belgique, et Albert De Pauw, domicilié rue Hanzée 19 à 1495 Tilly (Villers-La-Ville), Belgique, aux fonctions d'Administrateurs-Délégués. Ces nominations feront l'objet des publications légales.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10326. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076313.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ALINERY AIR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.891.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 2005, acte publié au Mémorial C n° 1423 du 20 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALINERY AIR INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076381.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 73.130.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 118 du 4 février 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 171 du 25 février 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 545 du 18 juillet 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juin 2001, publié au Mémorial C n° 1184 du 18 décembre 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076378.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

COFFEE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 86.459.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 19 février 2002, acte publié au Mémorial C n° 913 du 14 juin 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COFFEE INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076395.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

GRANDS HORIZONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 92.169.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 février 2003, acte publié au Mémorial C n° 432 du 19 avril 2003.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRANDS HORIZONS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076416.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

GRANDS HORIZONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 92.169.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 février 2003, acte publié au Mémorial C n° 432 du 19 avril 2003.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRANDS HORIZONS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076418.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ROTSAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: SEK 116,000.-.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 115.909.

In the year two thousand six, on the twentieth day of the month of July.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FM-HOLDING AB, a company governed by the laws of Sweden, having its registered office at c/o Coor Service Management, SE-173 11 Stockholm, Sweden and entered in the Swedish Register of Commerce and Companies under the number 556662-7427 (the «Shareholder»),

hereby represented by M^e Marc Loesch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 July 2006.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée ROTSAC, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of SEK 116,000.-, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 21 April 2006, published in the Luxembourg Official Gazette - Mémorial C number 1276 of 1 July 2006 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 115.909. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To divide the Company's issued shares into four classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares and class D shares, each share of each class having a nominal value of two hundred fifty Swedish Krona (SEK 250.-) and each class of shares carrying the following profit entitlements:

- the class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each financial year (if any) in an amount of not less than four per cent (4%) of their nominal value;
- the class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each financial year (if any) in an amount of not less than three point five per cent (3.5%) of their nominal value;
- the class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each financial year (if any) in an amount of not less than three per cent (3%) of their nominal value;
- the class D shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Should all the Class D Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the Class D and C Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the Class D, C and B Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

2. To convert the existing four hundred sixty-four (464) shares into four hundred sixty-four (464) class A shares.

3. To increase the corporate capital by an amount of four million Swedish Krona (SEK 4,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixteen thousand Swedish Krona (SEK 116,000.-) to four million one hundred sixteen thousand Swedish Krona (SEK 4,116,000.-).

4. To issue four thousand (4,000) new Class A shares, four thousand (4,000) new Class B shares, four thousand (4,000) new Class C shares and four thousand (4,000) new Class D shares, with a nominal value of two hundred fifty Swedish Krona (SEK 250.-) per share, having the rights and privileges attached thereto following a restatement of the Company's articles of association.

5. To accept subscription for these new shares, with payment in full of a share premium, by ALLEPAC AB and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all assets and liabilities of ALLEPAC AB, and to allot said new shares to ALLEPAC AB.

6. To fully restate the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions adopted under items 1 to 5.

7. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to divide the Company's issued shares into four classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares and class D shares, each share of each class having a nominal value of two hundred fifty Swedish Krona (SEK 250.-) and each class of shares carrying the following profit entitlements:

- the class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each financial year (if any) in an amount of not less than four per cent (4%) of their nominal value;
- the class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each financial year (if any) in an amount of not less than three point five per cent (3.5%) of their nominal value;

- the class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each financial year (if any) in an amount of not less than three per cent (3%) of their nominal value;
- the class D shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Should all the Class D Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the Class D and C Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the Class D, C and B Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Second resolution

The Shareholder resolves to convert the existing four hundred sixty-four (464) shares into four hundred sixty-four (464) class A shares, which the Shareholder will continue to hold.

Third resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of four million Swedish Krona (SEK 4,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixteen thousand Swedish Krona (EUR 116,000.-) to four million one hundred sixteen thousand Swedish Krona (SEK 4,116,000.-).

Fourth resolution

The Shareholder resolves to issue four thousand (4,000) new Class A shares, four thousand (4,000) new Class B shares, four thousand (4,000) new Class C shares and four thousand (4,000) new Class D shares, with a nominal value of two hundred fifty Swedish Krona (SEK 250.-) per share, having the rights and privileges attached thereto following a restatement of the Company's articles of association.

Fifth resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared M^e Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of ALLEPAC AB, a company governed by the laws of Sweden, having its registered office at c/o Bolagsrätt S-vall AB, Box 270, 851 04 Sundsvall, Sweden (in the process to be changed to c/o Coor Service Management, 173 11 Stockholm, Sweden) and entered in the Swedish Register of Commerce and Companies under the number 556700-5318, by virtue of a proxy given in Stockholm on 20 July 2006 (the «Subscriber»).

The Subscriber declares to subscribe for the four thousand (4,000) new Class A shares, for the four thousand (4,000) new Class B shares, for the four thousand (4,000) new Class C shares and for the four thousand (4,000) new Class D shares, having each a nominal value of two hundred fifty Swedish Krona (SEK 250.-), with payment in full of a share premium in a total amount of one billion seven hundred thirty-nine million seven hundred fifty-two thousand two hundred ninety-six Swedish Krona (SEK 1,739,752,296.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of ALLEPAC AB, prenamed (the «Contribution»).

The Contribution is thus made at a historical value in an aggregate amount of one billion seven hundred forty-three million seven hundred fifty-two thousand two hundred ninety-six Swedish Krona (SEK 1,743,752,296.-).

The Subscriber declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The value of the Contribution has been certified by a special report drawn up by the managers of the Company and signed on 19 July 2006, which special report will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the four thousand (4,000) new Class A shares, the four thousand (4,000) new Class B shares, the four thousand (4,000) new Class C shares and the four thousand (4,000) new Class D shares to the Subscriber.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves, without any change as regards the corporate object, to fully restate the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

«Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established by the single founding member a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of one single member, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several members, but not exceeding forty (40) members, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of ROTSAC, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of direct or indirect interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of its holdings.

The Company may provide any financial assistance to subsidiaries, affiliated companies or other companies forming part of the group of which the Company belongs, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at four million one hundred sixteen thousand Swedish Krona (SEK 4,116,000.-) divided into four thousand four hundred sixty-four (4,464) Class A shares, four thousand (4,000) Class B shares, four thousand (4,000) Class C shares and four thousand (4,000) Class D. Each issued share has a nominal value of two hundred fifty Swedish Krona (SEK 250.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation) as defined in articles 26 and 27 of these Articles of Association.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single member may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three-quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Managers, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be members (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be members (the «Board of Managers»).

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold office until their successors are elected. He (they) are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Management. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his (their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

However if the single member or, as the case may be, the general meeting of members of the Company has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a

party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Records of Manager Resolutions. The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

Chapter IV.- General meeting of members

Art. 17. Powers of the Meeting of Members. Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of members, which must be held if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 31 May at 11:00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Attendance - Representation at a Meeting of Members. All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

Art. 21. Proceedings at a Meeting of Members. Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented. The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Vote at a Meeting of Members. An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three-quarters of the issued capital.

Art. 23. Minutes of member(s)' resolutions. The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities.

The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers prepare(s) the balance sheet, the profit and loss account and the notes to the accounts (the «Annual Accounts») in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The Annual Accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these Annual Accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of not less than four per cent (4%) of the shares' nominal value;
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of not less than three point five per cent (3.5%) of the shares' nominal value;
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of not less than three per cent (3%) of the shares' nominal value;
- the holders of class D shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Should all the Class D Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the Class D and C Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distribu-

tions. Should all the Class D, C and B Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debt and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the order of priority and proportions set in article 26 for the appropriation of profits.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.»

Expenses

Insofar as the contribution in kind resolved under the payment and subscription clause of the present deed results in the Company receiving all assets and liabilities of ALLEPAC AB, a company with effective place of business and statutory seat in a Member State of the European Union, and insofar as said contribution in kind has been made exclusively in exchange for newly issued shares in the capital of the Company, which has its effective place of business and statutory seat in a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption in this case.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FM-HOLDING AB, une société régie par le droit suédois, ayant son siège social à c/o Coor Service Management, SE-173 11 Stockholm, Suède, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Suédois sous le numéro 556662-7427 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 juillet 2006.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ROTSAC, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent seize mille couronnes suédoises (SEK 116.000.-), ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 21 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1276 le 1^{er} juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.909. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Division du capital social en quatre catégories de parts sociales: parts sociales de Catégorie A, parts sociales de Catégorie B, parts sociales de Catégorie C, et parts sociales de Catégorie D, chaque part sociale de chacune de ces catégories ayant une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-) et chaque catégorie de parts sociales donnant droit au montant suivant lors de la distribution de dividendes:

- les parts sociales de Catégorie A donneront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes (pour autant qu'il y en ait) d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à quatre pour cent (4%) de leur valeur nominale;

- les parts sociales de Catégorie B donneront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes (pour autant qu'il y en ait) d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à trois virgule cinq pour cent (3,5%) de leur valeur nominale;

- les parts sociales de Catégorie C donneront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes (pour autant qu'il y en ait) d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à trois pour cent (3%) de leur valeur nominale;

- les parts sociales de Catégorie D donneront le droit de recevoir pour chaque année sociale le montant restant de tous les dividendes.

Lorsque toutes les parts sociales de Catégorie D auront été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment de la distribution considérée, les parts sociales de Catégorie C donneront le droit de recevoir le montant restant de tous les dividendes. Lorsque toutes les parts sociales de Catégorie D et C auront été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment de la distribution considérée, les parts sociales de Catégorie B donneront le droit de recevoir le montant restant de tous les dividendes. Lorsque toutes les parts sociales de Catégorie D, C et B auront été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment de la distribution considérée, les parts sociales de Catégorie A donneront le droit de recevoir le montant restant de tous les dividendes.

2. Conversion des quatre cent soixante-quatre (464) parts sociales existantes en quatre cent soixante-quatre (464) parts sociales de Catégorie A.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre millions de couronnes suédoises (SEK 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent seize mille couronnes suédoises (SEK 116.000,-) à quatre millions cent-seize mille couronnes suédoises (SEK 4.116.000,-).

4. Emission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie A, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie B, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie C et quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie D ayant chacune une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-) conférant les droits et privilèges tels que décrits dans la proposition de refonte des statuts de la Société.

5. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission, par ALLEPAC AB et acceptation de la libération intégrale des ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en l'ensemble de l'actif et du passif de ALLEPAC AB et attribution de ces nouvelles parts sociales à ALLEPAC AB.

6. Refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter l'adoption des résolutions 1 à 5 ci-dessus.

7. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de diviser les parts sociales de la Société en quatre catégories de parts sociales:

Les parts sociales de Catégorie A, parts sociales de Catégorie B, parts sociales de Catégorie C et les parts sociales de Catégorie D, chaque part sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-), et chaque catégorie de parts sociales donnant droit au montant suivant lors de la distribution de dividendes:

- les parts sociales de Catégorie A donneront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes (pour autant qu'il y en ait) d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à quatre pour cent (4%) de leur valeur nominale;

- les parts sociales de Catégorie B donneront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes (pour autant qu'il y en ait) d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à trois virgule cinq pour cent (3,5%) de leur valeur nominale;

- les parts sociales de Catégorie C donneront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes (pour autant qu'il y en ait) d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à trois pour cent (3%) de leur valeur nominale;

- les parts sociales de Catégorie D donneront le droit de recevoir pour chaque année sociale le montant restant de tous les dividendes.

Lorsque toutes les parts sociales de Catégorie D auront été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment de la distribution considérée, les parts sociales de Catégorie C donneront le droit de recevoir le montant restant de tous les dividendes. Lorsque toutes les parts sociales de Catégorie D et C auront été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment de la distribution considérée, les parts sociales de Catégorie B donneront le droit de recevoir le montant restant de tous les dividendes. Lorsque toutes les parts sociales de Catégorie D, C et B auront été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment de la distribution considérée, les parts sociales de Catégorie A donneront le droit de recevoir le montant restant de tous les dividendes.

Deuxième résolution

L'Associé décide la conversion des quatre cent soixante-quatre (464) parts sociales existantes en quatre cent soixante-quatre (464) parts sociales de Catégorie A, que l'Associé continuera à détenir.

Troisième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions de couronnes suédoises (SEK 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent seize mille couronnes suédoises (SEK 116.000,-) à quatre millions cent-seize mille couronnes suédoises (SEK 4.116.000,-).

Quatrième résolution

L'Associé décide d'émettre quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie A, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie B, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie C et quatre mille (4.000)

nouvelles parts sociales de Catégorie D ayant chacune une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-) conférant les droits et privilèges tels que décrits dans la proposition de refonte des statuts de la Société.

Cinquième résolution

Souscription paiement

Ensuite Maître Marc Loesch précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ALLEPAC AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à c/o Bolagsrätt S-vall AB, Box 270, 851 04 Sundsvall, Sweden (en cours de modification avec adresse ultérieure au c/o Coor Service Management, 173 11 Stockholm, Sweden) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Suède sous le numéro 556700-5318, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2006 à Stockholm (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur déclare souscrire les quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie A, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie B, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie C et quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie D ayant chacune une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-) et libérer intégralement chacune de ces parts sociales, incluant le paiement d'une prime d'émission sur toutes les parts sociales prises dans leur ensemble d'un montant total d'un milliard sept cent trente-neuf millions sept cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-seize couronnes suédoises (SEK 1.739.752.296,-) par un apport en nature consistant en l'ensemble des actifs et passifs de ALLEPAC AB, précitée (l'«Apport»).

L'Apport est fait à la valeur historique pour un montant total d'un milliard sept cent quarante-trois millions sept cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-seize couronnes suédoises (SEK 1.743.752.296,-).

Le Souscripteur a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement et autre formalités nécessaires afin de procéder au transfert de l'Apport à la Société en bonne et due forme.

La preuve de la propriété de l'Apport par le Souscripteur a été rapportée au notaire instrumentant.

La valeur de l'Apport a été certifiée par un rapport spécial rédigé par les gérants de la Société et signé le 19 juillet 2006, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite l'Associé décide d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie A, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie B, quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie C et quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de Catégorie D au Souscripteur.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de procéder, sans néanmoins changer l'objet de la Société, à une refonte complète des statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination ROTSAC, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations directes ou indirectes dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des filiales, des sociétés affiliées ou à d'autres sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions cent-seize mille couronnes suédoises (SEK 4.116.000,-) représenté par quatre mille quatre cent soixante-quatre (4.464) parts sociales de Catégorie A, par quatre mille (4.000) parts sociales de Catégorie B, par quatre mille (4.000) parts sociales de Catégorie C et par quatre mille (4.000) parts sociales de Catégorie D. Chaque part sociale a une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi et exception des droits attachés aux distributions de dividendes ou à l'allocation du boni de liquidation par la Société (y inclus lors de la liquidation et la dissolution) tel que définis aux articles 26 et 27 des Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes.

Art. 9. Gestion La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de

communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du ou des Gérant(s) ou selon le cas du Conseil de Gérance.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance.

Cependant si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir spécifique.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée, qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction

jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 31 mai à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 20. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes et l'annexe (les «Comptes Annuels») conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les Comptes Annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou, selon le cas l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets en décidant de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à une distribution de réserves, sur les bénéfices ou les réserves distribuables, y compris les primes d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs de parts sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à quatre pour cent (4%) de leur valeur nominale;
- les détenteurs de parts sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à trois virgule cinq pour cent (3,5%) de leur valeur nominale;
- les détenteurs de parts sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir pour chaque année sociale des dividendes d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à trois pour cent (3%) de leur valeur nominale;
- les parts sociales de Catégorie D donneront le droit de recevoir pour chaque année sociale le montant restant de tous les dividendes.

Lorsque toutes les parts sociales de Catégorie D auront été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment de la distribution considérée, les parts sociales de Catégorie C donneront le droit de recevoir le montant restant de tous les dividendes. Lorsque toutes les parts sociales de Catégorie D et C auront été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment de la distribution considérée, les parts sociales de Catégorie B donneront le droit de recevoir le montant restant de tous les dividendes. Lorsque toutes les parts sociales de Catégorie D, C et B auront été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment de la distribution considérée, les parts sociales de Catégorie A donneront le droit de recevoir le montant restant de tous les dividendes.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et avoirs financiers de la Société seront sollicités selon l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu les créanciers (que ce soit par paiement ou par la constitution d'une réserve raisonnable en vue du paiement) de toutes les dettes et engagements de la Société;

(ii) en deuxième lieu, paiement du boni de liquidation aux détenteurs de parts sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C et de Catégorie D, pour autant et en considération des catégories de parts sociales qui demeurent émises au moment de la liquidation, suivant l'ordre de priorité et les proportions déterminées à l'article 26 concernant la répartition des bénéfices.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature réalisé conformément à la clause sur le paiement et la souscription résulte en la réception par la Société de l'ensemble de l'actif et du passif de ALLEPAC AB, une société ayant son siège réel et statutaire dans un Etat membre de l'Union européenne, et dans la mesure où cet apport en nature a été effectué exclusivement en échange de parts sociales nouvellement émises par la Société, ayant son siège réel et statutaire dans un Etat membre de l'Union européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

G. Lecuit.

(082530.3/220/842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

CUPRUM HOLDING S.A., Société Anonyme (liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 84.011.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n° 270 du 18 février 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1339 du 16 septembre 2002 et en date du 9 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1176 du 10 novembre 2003. La liquidation de la société a été prononcée en date du 5 août 2005 et publiée au Mémorial C n° 174 du 25 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CUPRUM HOLDING S.A. (liquidée)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076399.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ARTAL HOLDINGS Sp. z o.o., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG.

Adresse: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 109.443.

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, après délibération, lors de sa réunion du 21 décembre, 2005, de: nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Bernard Darimont, demeurant en Belgique, 2B Jan Van Boendalelaan, 3080 Tervuren et Monsieur Paul Köhler, demeurant aux Pays-Bas, 3 Kwartelstraat, 6883-CM Velp, à la fonction de nouveaux membres du Directoire aux côtés de Monsieur Thomas Ravensdale, demeurant à ul. Nowogrodzka, 68, 02-104 Varsovie, Pologne.

2. Lors du Conseil d'Administration du 21 décembre 2005:

Monsieur le Président informe le Conseil de la démission de Madame Françoise De Wael, demeurant à B-6700 Arlon, 45, rue de la Belle-Vue, en tant que responsable de la succursale de la société à partir du 8 décembre 2005 et informe que le Conseil a décidé de nommer Madame Anne Goffard, demeurant à L-2342 Luxembourg, 25, rue Raymond Poincaré en tant que responsable de la succursale de la société en remplacement de Madame Françoise De Wael.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079440.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

G.M.T. TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1322 Luxembourg, 12, rue des Cerisiers.
R. C. Luxembourg B 75.807.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 septembre 2005

Les résolutions suivantes ont été prises par l'assemblée à l'unanimité des votes:

1. Révocation de la société BUSINESS IS BUSINESS S.A. de ses fonctions d'administrateur.
2. Nomination de la société MARCAM TECHNOLOGY, S.p.r.l. sise 120, avenue Franklin Roosevelt, B-1050 Bruxelles, en qualité de nouvel administrateur pour un mandat de 3 ans qui expirera le 16 septembre 2008.

Pour G.M.T. TELECOM S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076406.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CENTRAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 8.141.

Mention concernant les bilans des sociétés qui englobent les obligations de publier les bilans consolidés de CENTRAL HOLDINGS LIMITED, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, qui sont compris dans les comptes consolidés de CENTHOLD INTERNATIONAL LIMITED.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

CENTHOLD INTERNATIONAL LIMITED

Signature

(076737.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

OPENB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.570.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 6 juin 2005, tenue Extraordinairement au siège social le 11 juillet 2005

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Angela Cinarelli et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour OPENB S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077080.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme (dissoute et liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.381.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 277 du 20 juin 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 529 du 6 octobre 1995. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 9 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 318 du 6 mai 1999. La clôture de la liquidation a été prononcée en date du 26 juin 2006, par acte sous seing privé dont un extrait est en voie de publication.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A. (dissoute et liquidée)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076431.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme (dissoute et liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.381.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 277 du 20 juin 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 529 du 6 octobre 1995. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 9 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 318 du 6 mai 1999. La clôture de la liquidation a été prononcée en date du 26 juin 2006, par acte sous seing privé dont un extrait est en voie de publication.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A. (dissoute et liquidée)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076435.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme (dissoute et liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.381.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 277 du 20 juin 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 529 du 6 octobre 1995. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 9 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 318 du 6 mai 1999. La clôture de la liquidation a été prononcée en date du 26 juin 2006, par acte sous seing privé dont un extrait est en voie de publication.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A. (dissoute et liquidée)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076439.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme (dissoute et liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.381.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 277 du 20 juin 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 529 du 6 octobre 1995. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 9 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 318 du 6 mai 1999. La clôture de la liquidation a été prononcée en date du 26 juin 2006, par acte sous seing privé dont un extrait est en voie de publication.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A. (dissoute et liquidée)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076440.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme (dissoute et liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.381.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 277 du 20 juin 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 529 du 6 octobre 1995. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire

en date du 9 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 318 du 6 mai 1999. La clôture de la liquidation a été prononcée en date du 26 juin 2006, par acte sous seing privé dont un extrait est en voie de publication.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A. (dissoute et liquidée)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076444.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme (dissoute et liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.381.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 277 du 20 juin 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 529 du 6 octobre 1995. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 9 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 318 du 6 mai 1999. La clôture de la liquidation a été prononcée en date du 26 juin 2006, par acte sous seing privé dont un extrait est en voie de publication.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A. (dissoute et liquidée)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076447.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme (dissoute et liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.381.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 277 du 20 juin 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 529 du 6 octobre 1995. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 9 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 318 du 6 mai 1999. La clôture de la liquidation a été prononcée en date du 26 juin 2006, par acte sous seing privé dont un extrait est en voie de publication.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A. (dissoute et liquidée)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076450.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme (dissoute et liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.381.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 277 du 20 juin 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 529 du 6 octobre 1995. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 9 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 318 du 6 mai 1999. La clôture de la liquidation a été prononcée en date du 26 juin 2006, par acte sous seing privé dont un extrait est en voie de publication.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A. (dissoute et liquidée)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076452.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

HI HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 106.282.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 31 mai 2006

Au Conseil d'Administration de HI HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

H. van de Sanden

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077331.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

TECH.VRWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 51.567.

Constituée en date du 30 juin 1995 suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, alors notaire de résidence à L-Rambrouch, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 474 du 21 septembre 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société TECH.VRWAY S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 13 avril 2006, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à Madame Evelynne Aliotta-Hasler, demeurant à CH-Viganello de sa fonction d'administratrice.

- Madame Silvia Bertini, employée privée, demeurant professionnellement 9, via G.B. Pioda à CH-6901 Lugano, a été nommée administratrice en remplacement de l'administratrice démissionnaire. Madame Bertini terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour la société TECH.VRWAY S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079790.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

WI-FI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.569.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 15 mars 2006

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Paul Agnes, la société MILESTONE, S.à r.l. et la société SELLA TRUST LUX S.A. de leur fonction d'Administrateurs au sein de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le nombre d'Administrateurs de quatre à trois.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateurs de la société en remplacement des Administrateurs sortant:

- Monsieur Frédéric Rousset, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Philippe Claessens, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de leur conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en 2011.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué actuellement en fonction, à savoir Monsieur Antonio Napoli, demeurant à Rome, Via Ottorino Lazzarini, n.12, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en 2011.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, la société F.O.R.I.G. S.C., FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, de sa fonction de Commissaire au sein de la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement du Commissaire sortant la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.238.

L'Assemblée Générale décide de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour WI-FI HOLDING S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05166. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077864.3//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

INSTITUT T.E.S., Association sans but lucratif.

R. C. Luxembourg F 3.222.

Rectificatif aux statuts déposés le 20 décembre 1996

Entre les soussignés:

Monsieur Christian Brunhart, de nationalité luxembourgeoise

Monsieur Jan Carling, de nationalité suédoise

Monsieur Paul Champsaur, de nationalité française représenté par Monsieur Jean-Louis Bodin, Inspecteur Général à L'INSEE, de nationalité française

Monsieur Carlos Correa Gago, nationalité portugaise, représenté par Monsieur Emilio Aquiles De Oliveira, Directeur de I.N.E., de nationalité portugaise

Monsieur Willem De Vries, de nationalité hollandaise

Monsieur Tim Holt, de nationalité anglaise

Monsieur Svein Longva, de nationalité norvégienne, représenté par son adjoint Monsieur Olav Ljones, de nationalité norvégienne

Monsieur Carlo Malaguerra, de nationalité suisse

Madame Pilar Martín-Guzmán, de nationalité espagnole

Monsieur Donald C. Murphy, de nationalité irlandaise

Monsieur Jan Plovsing, de nationalité danoise

Monsieur Timo Relander, de nationalité finlandaise

Monsieur Pierre Seck, de nationalité luxembourgeoise

Monsieur Hallgrimur Snorrason, de nationalité islandaise

Head Department of Statistics,
Amt für Volkswirtschaft - Kirchstraße 7 - FL-9490 Vaduz

Director General,
Statistics Sweden Karlavägen 100 - S-115 81 Stockholm

Director General,
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques,
18, boulevard Adophe Pinard - F-75675 Paris - Cedex 14

President,
Instituto Nacional de Estatística, Avenida António José de Almeida 5 - P-1078 Lisboa Codex

Deputy Director General,
Statistics Netherlands - Prinses Beatrixlaan 428 - NL-2270 AZ

Director,
Office for National Statistics
Great George street
UK-SW 1P3AQ London

Director General,
Statistics Norway, Kongersgate 6 - N-0033 Oslo 1

Director,
Swiss Federal Statistical Office - Schwartztorstraße 96,
CH-3003 Bern

President,
Instituto Nacional de Estadística - Paseo de la Castellana 183,
E-28046 Madrid

Director,
Central Statistics Office - Ardee Road - IRL-Dublin 6

Director General,
Statistics Denmark - Sejrøgade 11 - DK-2100
København

Director General,
Statistics Finland - Työpajakatu 13 - FIN-00580 Helsinki

President,
Centre Universitaire du Luxembourg - 162A, avenue de la Faïencerie - L-1511 Luxembourg

Director,
Statistics Iceland - Skuggasundi 3 - IS-150 Reykjavik

88730

Monsieur Robert Weides, de nationalité luxembourgeoise Director,
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques
Boulevard Royal 6 - L-2449 Luxembourg

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05432. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079686.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

IMMOLODANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 49.867.

Constituée en date du 16 juillet 1992 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 545 du 25 novembre 1992; modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision du conseil d'administration prise, conformément à la loi du 10 décembre 1998, en date du 3 juillet 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 179 du 19 février 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 49.867.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 16 juin 2006 que les décisions suivantes ont été prises:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée nomme jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

Monsieur Heinz Vogel, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-8036 Zürich, comme administrateur;

Madame Verena Lüthi, directrice de sociétés, demeurant professionnellement à CH-8036 Zürich, comme administrateur;

Monsieur Andreas Isenschmid, demeurant professionnellement à CH-8820 Wädenswil, comme administrateur de biens;

REVILUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.867, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix comme commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079798.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CHH FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 46.057.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Christian Wenger, 36, Schmalzgrueb, CH-8127 Forch;

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Cette même Assemblée a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Edward Bruin et n'a pas procédé à son remplacement. Ceci porte le nombre des administrateurs de quatre à trois.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur;

- Monsieur Christian Wenger, Administrateur;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour CHH FINANCIERE S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080321.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

TENO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue J.-P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 118.273.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EMPOINT, S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

hereby represented by Mr Robert Shyirambere, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 30th, 2006 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name TENO INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager or, as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or, with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

Wherefore EMPOINT, S.à r.l., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- John G.H. Dercksen, company director, born on December 12, 1962 in Zevenaar (The Netherlands), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Theodorus Johannes van den Berghe, company director, born on February 9, 1965 in Velsen (The Netherlands), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Philippe Leclercq, employee, born on May 18, 1968 in Liège (Belgium), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. The registered office of the Company is set at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EMPOINT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur,

ici représentée par M. Robert Shyirambere, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2006 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TENO INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

EMPOINT, S.à r.l., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - John G.H. Dercksen, gérant de société, né le 12 décembre 1962 à Zevenaar, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Theodorus Johannes van den Berghe, gérant de société, né le 9 février 1965 à Velsen, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Philippe Leclercq, employé privé, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Shyirambere, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 43, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084209.3/211/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

CUBUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5360 Schrassig, 1, rue d'Oetrange.

R. C. Luxembourg B 73.766.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(080963.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

NAVITOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R. C. Luxembourg B 31.409.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(080964.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

EREVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 118.187.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Benoît Caillaud, employé privé, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse; et

2. Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, ici représenté par Monsieur Benoît Caillaud, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elles sera formalisée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EREVIMMO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg-Ville, le dernier jour du mois de mai à 14 heures à l'endroit spécifié dans la convocation, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| | |
|---|---------------|
| 1. Monsieur Alain Noullet, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions. | 999 actions |
| 2. Monsieur Benoît Caillaud, prénommé, une action | 1 action |
| Total | 1.000 actions |

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de la totalité par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alain Noullet, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte-Agathe (B), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

b) Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né 3 août 1968 à Watermael-Boitssfort (B), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

c) Maître Jean-Pierre Higuët, avocat, né le 23 novembre 1960 à Couvin (B), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 42.166.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5. Le siège social est fixé à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, vol. 29CS, fol. 18, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2006.

P. Bettingen.

(082355.3/202/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 20.702.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 mai 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,

Monsieur Robert Hovenier, Administrateur,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080317.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

YEOMAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 55.311.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 29 juin 2006

Le mandat du Commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle comme suit: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081545.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

BELLUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.165.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 juin 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,
a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour BELLUNA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080328.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

HBI RODENBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 118.272.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by deed drawn up on 24th May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 108.365.

The appearer for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name HBI RODENBACH, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares' indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares. 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 108.365.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI RODENBACH, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales. 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

- HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2.- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

88748

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 47, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084207.3/211/418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

VALBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 67.117.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080340.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

DELGADO A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 42.012.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2006

Le Conseil d'Administration nomme administrateur en remplacement de M. Schumacher Romain, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg:

- M^e Yves Kasel, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration nomme commissaire aux comptes en remplacement de ECOFISC S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg:

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Le nouveau conseil d'administration est composé de trois administrateurs:

- M^e Georges Cloos, docteur en droit, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;
- M^e Yves Kasel, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;
- M^e Claude Pauly, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081010.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

TAKOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.117.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080341.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

KRAFTWERK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 59.572.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080344.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

C.S.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.033.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080345.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

TIMADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Oberanven, 63A, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 112.688.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(080968.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

VENUS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 87.380.

Extrait des décisions de l'associé unique datées du 29 juin 2006

L'associé unique:

- Monsieur Johannes Khevenhueller, 75, C.so Vittorio Emanuele II, I-00186 Roma, a décidé:
 - d'accepter la démission de Monsieur Colm Smith, né le 16 novembre 1974 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 29 juin 2006;
 - de nommer MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 29 juin 2006.
- La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour VENUS FINANCE, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082107.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

88751

FINKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.382.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080347.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

VERSALE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.203.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080353.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

AQUA CULTURE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.169.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

J. Elvinger

Notaire

(081046.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

V & B PUTZ DESIGN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 75, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 62.699.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(080971.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

SCHROEDER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3720 Rumelange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 75.823.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(080972.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

MERRILL LYNCH GLOBAL INVESTMENT SERIES, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion entrant en vigueur le 1^{er} août 2006, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour *MERRILL LYNCH MANAGEMENT COMPANY*, société de gestion

Signature

(081065.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

S5 HATTRICK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 102.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11454, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signature

Un mandataire

(081081.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.
